

## GÉRER UNE CRISE CYBER

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA454	1 jour - 7 h	Expertise	Présentiel ou à distance	761,00 €

### LIEUX ET DATES :

Nous consulter

### OBJECTIFS

- Cibler les principaux enjeux des risques cyber
- Identifier les risques
- Identifier les conséquences
- Comprendre l'exposition aux risques cyber
- Se préparer à gérer une crise cyber

#### **Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)**  
**[ici >>](#)**

### POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

Fournir une approche globale et synthétique des cyber risques  
Fournir des retours d'expériences pratiques  
Compléter une expertise technique ou une formation technique par les enjeux juridiques liés aux risques cyber

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance et du risque cyber, formateur expert de l'Ifpass.**

## **PROGRAMME**

- A. Conséquences de ces risques
  - 1. Conséquences immédiates sur l'activité
  - 2. Conséquences sur l'entreprise : Atteinte à l'image
  - 3. Conséquences juridiques : sanctions et recours
- B. Etape liminaire (en amont) : avoir anticipé les risques
  - 1. Plan de gestion de crise
  - 2. Plan de continuation d'activité
  - 3. Plan de reprise d'activité
  - 4. Cyber-assurance
- C. Première étape : identification de la situation de crise
  - 1. Sensibilisation des collaborateurs et culture du partage d'information : savoir identifier une situation anormale et en parler
  - 2. Accès rapide aux personnes / fonctions clés : DPO, DSI, conseil externe, cyber-assureur / courtier ...
- D. Deuxième étape : entrée effective en gestion de crise
  - 1. Endiguer l'attaque : corriger les symptômes
  - 2. Sécuriser l'environnement : identifier l'origine première
  - 3. Documenter chaque étape et chaque mesure prise : focus sur les niveaux de preuve
  - 4. Communiquer avec les personnes concernées (collaborateurs, clients, partenaires, fournisseurs ...) : répondre aux demandes formulées et anticiper les demandes à venir
  - 5. Déposer plainte si nécessaire
- E. Troisième étape : poursuite de l'activité
  - 1. Activité en « mode dégradé »
  - 2. Documentation des conséquences : impact sur le SI, pertes d'exploitation, frais supplémentaires ...
  - 3. Gérer les recours en cours ou à venir
  - 4. Initier les actions d'urgence utiles (mesures d'instruction, actions en référé ...)
- F. Quatrième étape : sortie de crise
  - 1. Reprise sécurisée : ne pas sortir prématurément de crise
  - 2. Mettre en place un plan d'action correctif ou d'amélioration

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## **PUBLIC**

Directions juridiques  
Risk manager  
DPO  
Directions conformité

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Gérer des risques d'entreprise

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance.
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

761,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/12/2024 à 09:58